

Procès –verbal du 10/03/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 10/03/2016 dans la salle rouge de l’Hôtel de Ville :

Noms – Prénoms	Signatures
CHRIST Jean – Louis	
ERBLAND Louis	
STOQUERT Mauricette	
PFEIFFER Joseph	
BRECHBUHLER – HELLER Claire	
ZUCCOLIN – FREYMUTH Anne – Sophie	
GRIMBICHLER Louis	
SCHWACH Elisabeth	
MOMCILOV Suzanne	
THUET Pierre Yves	
WEISSBART Christine	
FLEIG Raoul	
MOSER Manuelle	
CHAPOTIN Agathe	
UFFLER – GOLIOT Stéphanie	
OEHLER Gilles	
WILHELM Benjamin	
DEVECI Eren	
ERMEL Loïc	
BULLE Hélène	

Procurations (02): Georges WIECZERZAK - Henry FUCHS

Absents (04): Yves BALTENWECK- Erick KEMAYOU-WANDJI- Anne-Sophie KIENLEN, Catherine BERNABEL

Informations brèves

1. M. le Député – Maire convie tous les conseillers à l’inauguration de la Mare Pédagogique le samedi 19 mars à partir de 10h au Centre Equestre.
2. Concernant les prochaines manifestations à l’Espace Culturel le Parc, M. le Député - Maire relève entre autres :
 - Le vendredi 11 mars à 19h45 : soirée des maisons fleuries
3. La liste des déclarations d’intention d’aliéner signées depuis le 29 janvier 2016 et pour lesquelles il n’a pas été fait usage du droit de préemption urbain est distribuée a été distribuée à chaque conseiller.

D. FESSELET secrétaire de séance

1. Adoption des procès - verbaux des séances du Conseil Municipal du 17/12/2015 et du 28/01/2016

Les procès – verbaux des séances du Conseil Municipal en date du 17/12/2015 et du 28/01/2016 sont soumis pour approbation. Ils sont joints à la présente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'adopter les procès – verbaux des séances du Conseil Municipal du 17/12/2015 et du 28/01/2016
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Budget primitif 2016 – Débat d'orientations budgétaires

Vu l'article 2312-1 du CGCT ;

M. le Maire expose,

Comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape dans le processus budgétaire qui va conduire la ville à l'adoption du budget 2016, le vendredi 1^{er} avril prochain. Il a pour objet :

- D'informer sur la situation financière de la Ville
- De discuter des orientations budgétaires à venir : fiscalité, dette, investissements.
- De présenter les engagements pluriannuels envisagés

La préparation du budget 2016 va s'effectuer dans un contexte particulièrement tendu : en effet, à la baisse des dotations de l'Etat, qui va se poursuivre cette année, s'ajoutent les conséquences de la réforme institutionnelle issues de la loi NOTRe sur lesquelles nous reviendrons, ainsi qu'à des prélèvements exceptionnels sur la taxe sur les jeux (application de l'abattement hôtelier).

Bien entendu, les axes de notre politique budgétaire suivie ces dernières années sont maintenus :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition ;
- Nouvel emprunt en deçà du capital remboursé pour diminuer la charge de la dette ;
- Maintien d'une dynamique dans les investissements afin de préserver notre patrimoine, améliorer le cadre de vie des Ribeauvillois et soutenir l'activité économique. Cette dynamique va toutefois inéluctablement être impactée par la baisse de nos ressources. Ceci doit nous conduire à une prudence dans notre politique d'investissement.

L'année 2016 sera donc essentiellement consacrée :

- à mener à terme les investissements que nous avons engagés, à l'instar des travaux de restructuration de la Mairie ;
- à effectuer une pause dans les investissements pluriannuels que nous avons inscrits dans notre cadrage budgétaire 2015-2020 ;
- à redéfinir ce cadrage budgétaire en fonction de la baisse de notre capacité d'investissement, mais également des nécessaires économies que nous devons dégager dans notre budget de fonctionnement.

Retours sur l'année écoulée :

I. Le compte administratif 2015

Le Compte Administratif 2015 dégage un excédent global de clôture de 1 240 000 €. Pour mémoire, il était de 1 763 000 € en 2014.

II. Le contexte général

a) Baisse de la capacité d'autofinancement liée :

- à la réduction des Dotations de l'Etat
- à l'augmentation du prélèvement du Fond de Péréquation Inter Communal (FPIC)
- à l'application de l'abattement hôtelier sur la taxe sur les Jeux, lié à des investissements antérieurs du casino

b) Incidences de la loi NOTRe

- Transfert en 2017 de la **compétence économique** avec des conséquences à terme sur :
 1. Le versement du Syndicat du Muehlbach
 2. La gestion des Zones d'Activités économiques
 3. Le devenir de la fiscalité pesant sur les entreprises : CFE, CVAE
- Transfert en 2018 de la **compétence assainissement** puis en 2020 de **l'eau** avec des conséquences pour l'usager (prix de l'eau) et le contribuable (facturation de la consommation d'eau des bâtiments communaux, fontaines, piscine,...)

c) Le programme d'investissements :

Le cadrage budgétaire mis en place au début de notre mandat devra par conséquent être réactualisé en fonction de nos capacités financières.

d) La fiscalité :

En dépit de la conjoncture actuelle, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition.

III. Les dépenses de fonctionnement :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement issues des comptes administratifs est stable en 2013 et 2014. En 2015, elles ont progressé de 1,4 % en 2015 et représentent 1144 €/ habitant (1128 €/ habitant en moyenne nationale).

Au niveau des prévisions budgétaires (stade des orientations budgétaires), elles sont stables :

Budget 2015 : 6 933 000 €

Budget 2016 : 6 954 000 € (+0,3%)

- **Les charges générales ont diminué de 2 %** en 2015 (soit – 38 000 €). Cet effort doit être poursuivi en 2016 par le groupe de travail sur les finances créé l'an passé. Le projet de budget 2016 prévoit une diminution de 5,2 % :

Budget 2015 : 2 473 000 €

Budget 2016 : 2 344 000 € (-5,2%)

- **Les charges de personnel ont progressé de 2,8 %** en 2015 (soit + 78 000 €) : les charges de personnel demeurent inférieures à la moyenne nationale (45,9 % contre 53,7 % des dépenses réelles de fonctionnement) avec un tableau des effectifs actuels de 72 agents. Il n'est prévu qu'un seul remplacement sur les deux agents partis à la retraite. En 2016, des fiches de postes et des projets de services seront mis en place. Une attention particulière devra se porter sur les heures supplémentaires. Le projet de budget 2016 prévoit une hausse de 1,6 % liée principalement à la prise en compte des avancements et à l'augmentation des charges patronales (Caisse retraite, URSSAF).

Budget 2015 : 2 934 000 €

Budget 2016 : 2 983 000 € (+1,6%)

-**Les charges de gestion courantes (indemnités élus, contribution SDIS et SIVU Forêt, subventions,...) ont progressé de 3 %** en 2015 (soit + 26 000 €) : les modalités d'attribution des subventions (en argent ou sous forme de prestations) aux associations seront réévaluées. Le projet de budget 2016 prévoit une baisse de 3,6 % :

Budget 2015 : 919 000 €

Budget 2016 : 886 000 € (-3,6 %)

-Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a progressé de 26,5 % en 2015 pour atteindre 148 000 €. Il augmente encore plus fortement en 2016 (+38%) et est évalué à 205 000 €.

-L'inscription d'une réserve de 200 000 € en dépenses imprévues permettra de conserver un fonds de roulement et de faire face le cas échéant à des imprévus.

-Les intérêts de la dette diminuent de 10 % en 2016 avec une prévision budgétaire de 149 000 €

IV. Les recettes de fonctionnement :

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement issues des comptes administratifs montre une diminution importante en 2014 (mais il y avait 2 cessions foncières en 2013). En 2015, la baisse est limitée à 0,4 % en dépit de la réduction importante des dotations de l'Etat. Elles représentent 1 484 €/habitant (1176 € en moyenne nationale).

Au niveau des prévisions budgétaires (stade des orientations budgétaires), elles sont en forte réduction :

Budget 2015 : 7 344 000 €

Budget 2016 : 6 776 000 € (-7,7%)

Cette forte baisse impactera fortement l'autofinancement et donc le virement à la section d'investissement.

-Les Dotations de l'Etat ont diminué de 15,6% en 2015 (- 168 000 €). Cette baisse se poursuit en 2016 dans la même proportion et à minima d'autant en 2017 pour atteindre une baisse cumulée de 622 000 € par rapport à 2011. Parallèlement, une réforme de la DGF sera engagée en 2017 avec certainement des conséquences négatives pour les communes ayant un fort potentiel financier.

-Concernant la fiscalité, comme chaque année depuis 1997, nous proposerons au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, nonobstant la révision par l'Etat des bases d'imposition sur lesquelles nous n'avons aucune prise. Les recettes fiscales (y compris les dotations de compensation) ont fortement progressé en 2015 (+ 5,5%). Cependant, en 2014, il y avait eu une forte progression des exonérations en matière de taxe d'habitation.

-La prudence s'impose pour l'estimation des autres recettes notamment :

- les ventes de bois ont été estimées à 280 000 € (en dessous des prévisions de l'ONF)

- les droits de mutation : 60 000 € en raison de leur caractère aléatoire

M. PY THUET précise qu'une légère reprise se fait sentir sur la construction neuve mais pas sur le marché immobilier de l'ancien. Recenser dispositifs existants et en parler avec la population selon Mme WEISSBART. M. le Député Maire souhaite une réunion publique sur cette question pour sensibiliser et inviter la population à remettre sur le marché les logements vacants nombreux recensés en ville.

- le reversement de la taxe sur les Jeux estimé à 1 600 000 €. Les recettes ont progressé de près de 5 % en 2015 pour atteindre 1 973 000 €. Toutefois l'abattement dit hôtelier va s'appliquer en 2016. Il représente la somme de 382 000 € pour les années 2012 à 2015. Un remboursement étalé sur 3 années a été sollicité auprès du casino Barriere (soit 127 000 € /an). A partir de 2016, il sera déduit du reversement mensuel, avec une estimation annuelle de 106 000 €.

-le reversement fiscal du Syndicat du Muehlbach : il s'est élevé à 437 000 € en 2015. Le montant du reversement est estimé avec prudence à 300 000 € avec à terme des incertitudes sur sa pérennité. En effet, la loi NOTRe a transféré de façon obligatoire la compétence économique à l'intercommunalité en 2017. Un cabinet d'études a été chargé d'en étudier les conséquences sur la gestion de la ZA du Muehlbach et sur les reversements fiscaux au profit des trois communes membres du syndicat.

En conclusion, au stade des orientations budgétaires, le budget de fonctionnement est en baisse de 11,8% (soit 1 091 000 €). Il en résulte une diminution significative de l'autofinancement dégagé par le budget de fonctionnement et qui est pour le moment estimé à **921 000 €** (alors qu'il se montait à 1 764 000 € au moment du vote du budget primitif 2015).

V. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2016

a) Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent en prévision à 4 176 000 € et se répartissent comme suit :

- Dépenses d'équipement : 2 924 000 €
- Déficit reporté : 422 000 €
- Travaux en régie : 140 000 €
- Dépenses financières comprenant capital de la dette, annuités ancienne école des filles et Sous-préfecture : 690 000 €

Pour mémoire, nos dépenses d'équipement se sont élevées à :

1 898 000 € en 2014 (soit 356 €/ habitant)

3 132 000 € en 2015 (soit 587 €/ habitant)

Avec comparativement une moyenne nationale de 318 €/habitant.

Les dépenses inscrites en restes à réaliser se chiffrent à 1 923 600 € et concernent principalement :

- Le centre d'activités équestres: 440 000 €
- La mairie : 262 000 €
- La médiathèque : 200 000 €
- La voirie : 220 000 €
- Le parking « HOFFERER » : 104 000 €
- Le périscolaire : 131 000 €
- Le jardin de ville : 118 000 €
- Les vestiaires du stade : 104 000 €
- L'ancien abattoir : 65 000 €
- L'achat d'une mini pelle : 41 000 €

Concernant notre capacité d'investissement, avec un montant d'emprunts nouveaux de 350 000 €, elle est estimée à **1 000 000 €**. Le programme d'investissement global (reports et nouvelles inscriptions budgétaires) va approcher 3 000 000€. Il devra prendre en compte nos engagements, notamment :

- L'aménagement de la Mairie : 350 000 €
- L'acquisition du terrain Brandstatt : 110 000 €
- La création du périscolaire : enveloppe de 100 000 € (à poursuivre jusqu'en 2018)

L'ensemble des autres programmes devra être diminué ou lissé.

b) Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent en prévision à 4 176 000 € et se répartissent comme suit :

-Autofinancement (virement fonctionnement et excédent capitalisé) : 3 117 000 €

-Emprunts : 350 000 €

-Dotations (dont fctva) : 279 000 €

-Amortissements : 280 000 €

-Subventions : 150 000 € restant à percevoir (Mairie, médiathèque, ancien tribunal, voirie rurale). Du fait de l'importance du potentiel financier communal, Ribeauvillé n'est plus éligible aux subventions du Département (hors contrat de territoire). En revanche, des subventions seront sollicitées de l'Etat au titre de la DETR (chemins ruraux et travaux d'accessibilité) et du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL). A noter également un élargissement des dépenses éligibles aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie qui concernera la dotation 2018.

-Cessions foncières : en 2015 avait été budgétisée une recette de 190 000 € en vue de la cession du terrain « HOFFERER » rue du 3 décembre. La vente n'ayant pas été concrétisée du fait de la carence de l'acquéreur potentiel, par prudence et compte tenu de la procédure judiciaire en cours, il convient de ne pas reporter cette recette sur le budget 2016. Ce terrain reste néanmoins une réserve foncière pour la Ville.

VI. L'endettement communal

L'encours de la dette au 1^{er} Janvier 2016 est de **4 530 000 €**. Il sera proposé d'inscrire un nouvel emprunt de **350 000 €** au budget 2016, ce qui correspond à un montant inférieur au capital remboursé cette année, qui s'élève à **480 000 €**.

Avec ce nouvel emprunt, l'endettement par habitant se situera donc à 915 €, contre 957 €. Nous sommes en deçà de la moyenne nationale de notre strate démographique (936 €/habitant).

Par ailleurs, nous constatons que notre capacité de remboursement de la dette reste intacte, puisqu'il suffit de moins d'une année de recettes courantes, soit 0,60 année, pour rembourser intégralement notre dette. La moyenne nationale s'élève elle à 0,79 année.

La structure de l'endettement communal ne comporte aucun emprunt dit « toxique ». En effet, il n'y a qu'un seul emprunt à taux variable qui est indexé sur le taux du Livret A. Par ailleurs, deux emprunts ont été renégociés en 2015.

Enfin, le budget tient compte des annuités que nous devons verser :

-Pour l'acquisition de l'ancienne école des filles : 100 000 € jusqu'en 2019

-Pour l'acquisition de la Sous-Préfecture : 110 000 € jusqu'en 2027

VII. La nouvelle Gendarmerie

La construction de la nouvelle gendarmerie serait le cas échéant intégrée dans un budget annexe. Son coût est estimé à 3 251 800 € avec un besoin de financement actuel de 2 424 000 €. Actuellement, il manque 400 000 € dans le plan de financement prévisionnel.

VIII. Le budget annexe des campings

La saison 2015 du Camping Coubertin a été une nouvelle fois excellente avec un chiffre d'affaires qui a atteint 458 000 €. Le reversement au budget général s'est élevé à 260 000 € en 2015. Il sera déterminé en fonction de la décision d'engager ou non la dernière tranche de travaux de rénovation (local vaisselle et laverie) estimée à 65 000 €.

IX. Les budgets des services des eaux et de l'assainissement

La loi NOTRe a prévu le transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité à partir de 2018 puis 2020. Les conséquences seront importantes : prix de l'eau pour l'utilisateur, modalités de gestion des services, facturation de la consommation d'eau sur le budget communal.

Pour cette année 2016, il sera proposé une légère augmentation de 7,5 centimes/m³ du prix de l'eau et de la redevance d'assainissement afin de faire face aux investissements futurs. Parmi les investissements proposés pour 2016 figurent :

a) pour le budget du service des eaux :

- La poursuite de la mise en place des compteurs d'eau par radio relève : 40 000 €

- Le remplacement de divers tronçons de la conduite d'eau potable : 260 000 €

- Le renouvellement de branchements divers : 44 000 €

b) pour le budget du service de l'assainissement :

- Les travaux dans la station d'épuration : 43 000 €

-Le remplacement de tampons d'assainissement et mises à niveaux dans diverses rues avec extension de réseaux : 115 000 €

- La mise en conformité des déversoirs d'orages subventionnée à 50 % par l'Agence de l'eau : 50 000 €

- La numérisation des plans de réseaux : 15 000 €

C. WEISSBART interroge sur le taux de couverture en compteurs d'eau avec télé relevé. 1 600 sont en place et restent 700 environ à installer. Cela simplifie la relève et permet de mieux déceler d'éventuelles fuites.

L. ERMEL interroge sur les RAR. Il s'agit des dépenses déjà engagées juridiquement. Maintenant il va falloir prioriser les nouveaux investissements pour le vote du budget primitif 2016.

B. WILHELM 1M€ à comparer à 1,8M€ l'an passé au moment du budget primitif puis 2M€ au final après décisions modificatives. La capacité est divisée par deux. En 2017, la ville aura perdu au total 2,5M€ en prélèvement de l'Etat.

M. le Député Maire souligne la chance d'avoir pu faire de gros investissements immobiliers jusque là et d'avoir fait beaucoup pour le tissu associatif local.

PY. THUET explique l'action des bénévoles pour l'entretien des châteaux. Il souligne l'implication des gens et l'intérêt d'avoir des bénévoles qui donnent du temps pour la collectivité et son image ; leur collectivité leur image.

M. le Député Maire sur la base de cet exemple invite à travailler sur le concept de journée citoyenne.

M. le Député Maire demande à ce que les photos et un article apparaissent dans le prochain bulletin municipal. Sur les châteaux encore rechercher des financements participatifs en parallèle.

Ce débat ne donne pas lieu à vote.

Le Conseil Municipal prend acte de ces éléments.

3. Affaire foncière

a. Parcelle cadastrée section 03 n° 209 sise au lieudit Altenholz - acquisition

M. Pierre – Yves THUET quitte la salle

Vu l'accord verbal de vente de Mme WICKER Madeleine Hélène épouse CONESA confirmé en janvier 2016 ;

Vu l'avis des Domaines du 14/01/2016 transmis en pièce jointe ;

Vu le plan transmis en pièce jointe ;

M. Louis ERBLAND expose,

La ville de Ribeauvillé a fait connaître à Mme WICKER Madeleine Hélène épouse CONESA, son souhait de se porter acquéreur de la parcelle boisée cadastrée section 03 n°209 au lieudit ALTENHOLZ d'une contenance totale de 17,88 ares dont elle est propriétaire. Cette parcelle de forêt est à proximité du dispositif à gibier que la commission environnement souhaite réaliser.

La Commune a proposé d'acquérir ce terrain au prix de 1 700 €, conformément à l'estimation réalisée par le service France Domaine en date du 14/01/2016.

G. OEHLER explique la nature du projet dans son ensemble.

Sur proposition de M. le Député Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide par **21 voix pour** :

- De décider de se porter acquéreur de la parcelle boisée cadastrée section 03 n°209 au lieudit ALTENHOLZ d'une contenance totale de 17,88 ares, appartenant à Mme WICKER Madeleine Hélène épouse CONESA, demeurant 5a rue Adolphe HIRN ; 68 920 WINTZENHEIM, au prix de 1 700 €, hors frais de notaire à la charge de la commune ;
- De charger M. le Député – Maire ou son représentant de confier la rédaction de l'acte de vente à Maître THUET ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et toute pièce utile ;
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document afférent.

4. Marchés de travaux

a. Réhabilitation de la Mairie – avenants

M. Raoul FLEIG quitte la salle

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18/12/2014 approuvant la 2^{ème} tranche des travaux de réhabilitation et d'aménagement de la Mairie et de la salle du théâtre et autorisant la signature des marchés de travaux avec les entreprises attributaires des différents lots pour un montant totale de 804 484, 43 € TTC ;

Considérant qu'en cours de chantier, il s'est avéré nécessaire de réaliser plusieurs travaux non prévus initialement pour les lots suivants :

- N° 01 « transformation et gros œuvre »
- N° 03 « plâtrerie/ faux plafond »
- N° 04 « menuiserie intérieure bois »
- N° 05 « carrelage »
- N° 06 « parquet »
- N° 07 « peinture »
- N° 09 « électricité »

M. Louis ERBLAND expose,

Plusieurs avenants doivent être approuvés pour les lots suivants selon le détail ci-dessous, afin de permettre aux entreprises de poursuivre la mise en conformité des locaux de la mairie.

N° du lot	Entreprise	Montant de l'avenant (HT)	Montant du marché réactualisé (HT)
01 « transformation Gros œuvre »	Laurent HASSE	3 087,98 €	115 009,84 €
03 « plâtrerie/ faux plafonds »	WEREY STENGER	7 968,01 € (avenant n° 1) 2 193,15 € (avenant n° 2)	104 331,65 €
04 « menuiserie intérieur bois »	Laurent HASSE	915 €	126 150,75 €
05 « carrelage »	DIPOL SA	1 105,39 €	8 783,38 €
06 « parquet »	SINGER Parquets	-5 765,33 € (avenant négatif suite à non réalisation de travaux initialement programmés au marché)	36 721, 01 €
07 « peinture »	ONIMUS SAS	3 953,08 € (avenant n° 2) 8 091,65 € (avenant n° 3)	49 525,13 €
09 «électricité »	VINCENTZ	1 460 € (avenant n°1) câble	145 960,00 €

L'impact global de ces avenants est de + 23 008,93€ sur un montant initial de travaux de 696 462,64€ HT, soit +3,3% sur les marchés concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à **21 voix pour**

- D'approuver la passation des avenants aux marchés tels que précisés ci-dessus ;
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à signer lesdits avenants ;
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document afférent.

5. Admissions en non-valeur pour des créances d'eau et d'assainissement

Vu l'état des créances non recouvrées transmis par Madame la Trésorière ;
Vu le compte-rendu de la municipalité en date du 25/02/2016 ;

Considérant que les créances précisées sont désormais irrécouvrables ;

Mme Anne-Sophie ZUCCOLIN expose,

Le percepteur a fait parvenir à la ville un état des créances en eau et assainissement pour lesquelles aucun recouvrement n'a été possible en dépit des multiples démarches engagées par le comptable public. Ces différentes créances couvrent la période allant de 2001 à 2014, soit 13 années.

Le montant total des créances impayées s'élève à 4 608,97 €.

Une enveloppe de 20 000 € sera votée sur l'article 6541 « admission en non-valeur » lors de l'adoption du budget primitif « service public de distribution d'eau potable » 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à **l'UNANIMITE**

- D'approuver l'admission en non-valeur de créances d'eau et d'assainissement pour un montant de 4 608,97 € ;
- De préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6541 de la section de fonctionnement du budget primitif « service public de distribution d'eau potable » 2016 ;
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document afférent.

6. Conventions

a. Acquisition gratuite de la sirène de la tour des bouchers de l'ancien RNA

Vu le courrier en date du 21 décembre 2015 de la Préfecture du Haut-Rhin informant la commune de Ribeauvillé du démantèlement du Réseau National d'Alerte,

Considérant l'intérêt à conserver un élément du dispositif pour un usage communal ;

M. Joseph PFEIFFER expose,

Bien que le Réseau National d'Alerte cesse d'être fonctionnel, les sirènes elles-mêmes gardent leur vocation d'outil d'alerte des populations. La ville de Ribeauvillé dispose d'une sirène sise sur la tour des bouchers et souhaite continuer à l'utiliser.

La Préfecture propose donc au Conseil Municipal d'acquérir cette sirène à titre gracieux, via la signature d'une convention de cession (cf. modèle ci – joint).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à **l'UNANIMITE**

- D'approuver l'acquisition de la sirène de la tour des bouchers à titre gracieux ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à signer la convention de cession ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document afférent.

7. Subventions

a. Maison ancienne

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05/08/2010 portant sur les nouveaux critères d'attribution de la subvention des maisons dites « anciennes » ;

Considérant l'intérêt local du projet de restauration présenté ;

Mme Mauricette STOQUERT expose,

La ville a réceptionné un dossier de demande de subvention pour la restauration de maisons dites « anciennes ». Il a été procédé au calcul du montant de la subvention.

Adresse du bâtiment	Travaux subventionnés	Montant attendu de la subvention
19, rue de la synagogue (M. Gérard SCHMITT)	Mise à jour et restauration de colombage sous crépis Réfection de façades	1 486,77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à **l'UNANIMITE**

- D'approuver l'attribution d'une subvention dans le cadre de la rénovation des maisons dites « anciennes » pour le bâtiment et le montant détaillé ci-dessus ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont prélevés sur l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2016 ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document afférent.

b. « Les Seignors de Cadiseho » - projet de vacances 2016

Vu la demande de subvention formulée par l'association « Les Seignors de Cadiseho » par courrier en date du 26/01/2016 ;

Considérant l'intérêt local du projet présenté ;

Mme Mauricette STOQUERT expose,

Par courrier en date du 26/01/2016, l'association « Les Seignors de Cadiseho » a sollicité une aide financière de la ville dans le cadre d'un projet de vacances pour les résidents de l'hôpital de Ribeauvillé au gîte « Dépasse Montagne », dans la vallée de Sainte Marie aux Mines du 06/06/2016 au 10/06/2016.

Après examen de cette demande exceptionnelle en municipalité le 11/02/2016, il est proposé d'y réserver une suite favorable et de verser une subvention d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'attribuer une somme d'un montant de 500€ à l'association les « Seignors de Cadiseho » dans le cadre du projet de vacances détaillé ci-dessus ;
- De procéder au versement de cette somme par le biais de l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2016 ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document afférent.

c. Tournoi international de football à EVIAN du 25/03/2016 au 28/03/ 2016 – Entente Vignoble et Fecht

Vu la demande de subvention formulée par l'association « Entente Vignoble - Fecht » (EVF) par courriel en date du 05/02/2016 ;

Considérant l'intérêt local du projet présenté ;

Mme Mauricette STOQUERT expose,

Par courriel en date du 05/02/2016 l'association EVF a sollicité une aide financière de la ville dans le cadre de sa participation à un tournoi international de football qui se tiendra du 25/03/2016 au 28/03/2016 à EVIAN.

Après examen de cette demande exceptionnelle en municipalité le 11/02/2016, il est proposé d'y réserver une suite favorable et de verser une subvention d'un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'attribuer une somme d'un montant de 300€ à l'association EVF dans le cadre de sa participation à un tournoi international de football qui se déroulera à EVIAN du 25/03/2016 au 28/03/2016 ;
- De procéder au versement de cette somme par le biais de l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2016 ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document afférent.

d. Ecole SPAETH – classe verte

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19/11/2015 par laquelle la ville a attribué une subvention d'un montant de 2 449 € à l'école primaire René SPAETH dans le cadre de l'organisation d'une classe verte ;

Considérant l'intérêt local du projet présenté ;

Mme Mauricette STOQUERT expose,

Par délibération en date du 19/11/2015, la commune a attribué à l'école primaire René SPAETH une subvention d'un montant de 2 449 € pour la participation de 31 élèves domiciliés à Ribeauvillé à un séjour en classe verte.

Vérification faite au vu du nombre de participants, une subvention complémentaire doit être versée. En effet, il est nécessaire de prendre en compte également dans le calcul de la subvention, les élèves non domiciliés à Ribeauvillé, ce qui concernent 10 élèves supplémentaires.

Le montant de la subvention s'élève donc à : 10 élèves X 5 jours X 15,80 € = 790 €

M. le Député Maire souhaite que le système soit revu à l'avenir pour les élèves extérieurs, n'habitant pas la commune. Il convient de préciser cela au Directeur de l'école pour en informer les enseignants et parents d'élèves. Chaque collectivité devra désormais prendre en charge ses élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à **par 21 voix pour et 01 abstention (L. ERMEL)**

- D'allouer une subvention complémentaire d'un montant de 790 € calculée sur la base de 10 élèves manquant, à l'école primaire René SPAETH pour le séjour en classe verte qui s'est tenu du 14/12/2015 au 18/12/2015 ;
- De prélever les crédits nécessaires sur l'article 6574 « subventions aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget 2016 ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document afférent.

8. Motion de soutien à l'association des viticulteurs d'Alsace : approbation

Vu la proposition de motion défendant la position de l'Association des Viticulteurs d'Alsace dans le cadre du dossier d'extension possible des Vins Sans Indication Géographique en date du 29/02/2016 ;

Mme Claire BRECHBUHLER expose,

Depuis des décennies, la profession viticole alsacienne s'est attachée à établir et à sauvegarder une situation de non-mixité de la région Alsace vis-à-vis des Vins de Table et Vins de Pays, mais aussi des Indications Géographiques Protégées (IGP) et des Vins sans Indication Géographique (VSIG).

Ce choix a toujours été motivé par le souci d'assurer un niveau qualitatif ambitieux pour le produit et pour le consommateur. Cette exigence semble en effet être le seul moyen pour éliminer a priori toute tentation interne de détournement de notoriété des appellations existantes.

Les résultats qualitatifs et économiques lui ayant jusqu'à présent donné raison, la profession viticole alsacienne souhaite éviter à tout producteur potentiel le mirage d'un illusoire revenu complémentaire dans le contexte des coûts de production alsaciens, qui pourrait en revanche déstabiliser notablement les équilibres de la filière et mettre en danger la situation économique des exploitations familiales et des entreprises qui constituent le tissu du vignoble.

M. le Député Maire évoque la suite de l'Assemblée Générale des vigneron de début de semaine. Le lobby des grands viticulteurs tente peu à peu d'imposer ces dispositifs pour faire des volumes financiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à **l'UNANIMITE**

- De constater que les discussions autour de l'extension de la filière des Vins Sans Indication Géographique (VSIG) font peser un risque sérieux sur la filière vitivinicole alsacienne, de nature à la déstabiliser ;
- D'exprimer son soutien à la position de l'Association des Viticulteurs d'Alsace, contre la mise en place d'une filière VSIG sur l'ensemble des territoires du vignoble alsacien ;
- De demander au Ministère de l'Agriculture qu'aucune surface de vigne autre qu'AOC ne soit implantée sur l'emprise géographique de la totalité de la région « Alsace » ;
- D'autoriser M. le Député Maire ou son représentation à prendre et à signer tout document afférent.

9. Information - Article 133 du Code des Marchés Publics : liste des attributaires 2015

Vu le Code des Marchés Public et notamment son article 133,

M. le Député Maire expose,

Conformément au Code des Marchés Publics, il est joint à la présente la liste des attributaires des marchés pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Divers :

Nettoyage Saint Ulrich ce dimanche

Nettoyage du Chalet du club vosgien ce dimanche

PJ : 05

Les annexes sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.